

DEC152720DSFIM

**Décision portant nomination de M. Emmanuel Vialan aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Emmanuel Vialan, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier concernant les domaines du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

Pour l'exercice de cette mission, M Emmanuel Vialan demeure affecté à la délégation régionale Midi-Pyrénées.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 M. Emmanuel Vialan, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs